

## **REGLEMENT JEU CONCOURS**

« Que vous inspire la marque Atlas For Men ? »

### **Article 1 : Société Organisatrice**

ATLASFORMEN, SAS, immatriculée auprès du R.C.S. de Paris sous le numéro 449 149 038, dont le siège social est situé au 87 - 89 rue La Boétie – 75008 PARIS - FRANCE (Ci-après dénommée « Atlasformen » ou « la Société Organisatrice »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 16 au 22/09/2016, accessible uniquement sur la page Facebook de la Société Organisatrice : <https://www.facebook.com/Atlasformenet> intitulé : « Que vous inspire la marque Atlas For Men ? » Ci-après dénommé le « Jeu-concours » ou le « Jeu ».

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans), résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès d'Atlasformen qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page Facebook de la Société Organisatrice : <https://www.facebook.com/Atlasformen>, la Société Organisatrice se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice, et de son agence de communication, y compris leurs familles (ascendants et descendants directs) et leurs conjoints respectifs (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de la politique de confidentialité des données personnelles suivies par la Société Organisatrice ainsi que des lois et règlements applicables au Jeu en vigueur en France. Le non-respect dudit règlement entraîne de plein droit la disqualification du participant et l'annulation de l'attribution éventuelle des lots, sans recours contre la Société Organisatrice.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Pour participer, il est nécessaire de disposer au préalable du matériel et logiciel informatique, d'une connexion Internet et d'un compte Facebook permettant un accès à la page Facebook :<https://www.facebook.com/Atlasformen>.

Le Jeu est organisé du 16 au 22/09/2016(minuit) et sera accessible 24h sur 24h sur la page Facebook suivante : <https://www.facebook.com/Atlasformen>.

Chaque participation est strictement personnelle. Le participant s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée de la page Facebook: <https://www.facebook.com/Atlasformen>.

Le Jeu se déroule de la façon suivante pour le participant :

Le participant devra cliquer sur la publication « Que vous inspire la marque Atlas For Men ? » et devra répondre à cette même question.

A l'occasion de sa participation au Jeu, le participant s'interdit de diffuser directement ou indirectement tout message et/ou contenu à caractère pornographique, pédophile, discriminatoire, obscène, ou de nature à porter gravement atteinte aux bonnes mœurs ou à la dignité humaine. La Société Organisatrice pourra retirer sans notification préalable tout contenu illicite et se réserve la possibilité de disqualifier tout participant qui aura enfreint cette interdiction. Les participants pourront inviter leurs amis à jouer également en partageant la publication sur leur profil ou en invitant leurs amis.

Les réponses des participants à la question posée (« Que vous inspire la marque Atlas For Men ? » )ainsi que leurs prénoms, pseudo ou leur département de résidence pourront être utilisés sans limite de durée dans toute manifestation publicitaire et/ou promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et /ou sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération ou un avantage quelconque.

#### **Article 4: Sélection des gagnants – Tirage au sort**

Un tirage au sort sera effectué Par un agent de depotjeux et déposé chez l' huissier, entre le 23/09/2016 au 30/09/2016 et désignera 3 gagnants parmi tous les participants.

Les noms et prénoms des gagnants seront annoncés sur la page Facebook de la Société organisatrice : <https://www.facebook.com/Atlasformen>, entre le 24/09/2016 au 01/10/2016.

Chaque gagnant devra contacter ensuite Atlasfor men en message privé en cliquant sur le bouton « *message* » situé en haut de la page Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen> afin d'accepter son lot et communiquer ses coordonnées complètes (NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE, MAIL et TELEPHONE). Si les gagnants ne se manifestent pas dans le mois suivant l'annonce des résultats, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot. Les lots non-réclamés ne seront pas attribués et resteront la propriété de la Société Organisatrice.

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, chacun des gagnants autorise la Société Organisatrice à utiliser leur prénom ou pseudo et leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire et/ou promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et /ou sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération ou un avantage quelconque, autres que le lot gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leurs sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement du lot déjà envoyé. La Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu le lot attribué par erreur à un participant disqualifié.

#### **Article 5 : Dotations-Acheminement du lot**

Au terme du Jeu, les lots suivants seront attribués par tirage au sort :

3 Montres Sport : L'esprit sportif est également souligné par son cadran habillé de noir mat et de bleu et l'originalité de son bracelet en gomme bicolore, noir à

l'extérieur et bleu à l'intérieur. Un modèle très agréable à porter et vraiment pratique ! Boîtier métal traité anti-allergie (sans nickel). Notice d'utilisation jointe et pile fournie. Dim bracelet : 80 à 115 mm. - Diam. boîtier : 46 mm env.

Réf. : T7034 00

Prix TTC : 39€90

Les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement de leur lot via un email dans les 15 jours environ (hors week-end et jours fériés), suivants l'annonce des gagnants.

Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale. Les frais d'envoi sont à la charge de la Société Organisatrice. Aucun lot ne sera expédié en dehors de la France métropolitaine.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), il sera considéré comme perdu et ne sera pas remis en jeu par la Société Organisatrice.

De même, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable des annulations, grèves et toutes circonstances intervenant au sein des services de la Poste et d'une manière générale de leurs prestataires et/ou fournisseurs qui pourraient provoquer la perte d'une dotation, sa modification ou le retard de son acheminement au gagnant.

Le lot ne sera ni repris ni échangé contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra donner lieu à aucun remboursement partiel ou total. Le participant est informé que la vente ou l'échange du lot sont strictement interdits.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de même nature et d'une valeur équivalente. La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir lors de la jouissance ou de l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.

La Société Organisatrice pourra remettre en jeu les lots non réclamés ou perdus lors d'une opération postérieure.

#### **Article 6 : Remboursement des frais de participation**

Les frais éventuels de connexion nécessaires à la participation du Jeu-concours seront remboursés pour un montant forfaitaire de 0.20 € par connexion, correspondant aux frais de communication occasionnés lors de la participation dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique) et de 5 (cinq) connexions maximum. La demande, faite exclusivement par courrier à ATLAS FOR MEN– Jeu-concours « Que vous inspire la marque Atlas For Men ? » - 87 - 89Rue La Boétie, 75008 PARIS (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent lettre en vigueur (20g) sur simple demande), doit s'accompagner du nom, prénom, adresse postale et adresse électronique, d'une photocopie de la carte d'identité du participant, d'un RIB, des dates et heures de ses connexions et d'une photocopie de la facture détaillée de son fournisseur d'accès Internet.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter à la page Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen> et de participer au Jeu-concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 7 : Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la Société Organisatrice. Dans ce cas, la Société Organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers. Aucun participant n'est autorisé à créer un lien hypertexte entre la page

Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen> et un site Internet de tiers, sauf à engager sa responsabilité.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement de la page Facebook :<https://www.facebook.com/Atlasformen> et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que la page Facebook :<https://www.facebook.com/Atlasformen> et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez le participant, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat ou obsolète pour son inscription, etc...).

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;
10. du dysfonctionnement du lot distribué dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'une suspension ou de la

fin du Jeu, d'un dysfonctionnement, quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion à la page Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen>. Il appartient, en outre, à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à <https://www.facebook.com/Atlasformen> et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou dans la désignation des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux éventuels fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme une fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prénoms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant fraudeur.

Le Jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au Jeu-concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu-concours s'adresser à la Société Organisatrice du Jeu et non à Facebook. Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de la nature de celui-ci, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve également la possibilité de suspendre momentanément la participation au Jeu si elle (ou son éventuel prestataire d'hébergement) ne peut plus assurer la continuité du déroulement du Jeu. Toute modification apportée au présent règlement fera l'objet d'un avenant déposé chez un huissier.

La Société Organisatrice pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre

financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve de bonne foi), suspendre ou cesser tout ou partie du Jeu.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté, suspendu ou annulé, sans que les participants ou les gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice pourra exclure définitivement du Jeu-concours toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera la disqualification immédiate du participant.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface mise en place sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen>, sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu-concours dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, scellé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Fradin, Huissier de justice, 1 quai Jules Courmont 69002 LYON - France. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement du Jeu sera disponible sur la page Facebook de la Société Organisatrice : <https://www.facebook.com/Atlasformen> et sera consultable jusqu'au terme du Jeu. Il est également disponible à l'adresse suivante : [www.depotjeux.com](http://www.depotjeux.com).



Il ne sera donc répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou le déroulement du Jeu ni sur les modalités de désignation du gagnant, même après la clôture du Jeu.

Des additifs ou des modifications au présent Règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le déroulement du Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au Règlement et feront en tant que tels l'objet de dépôts complémentaires auprès des Huissiers de justice susnommés et d'une publication sur la page Facebook <https://www.facebook.com/Atlasformen>.

### **Article 9 : Données personnelles**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom) et, pour les gagnants (adresse postale et électronique). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la désignation des gagnants et à l'attribution ainsi qu'à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice et pourront être transmises à ses prestataires techniques participant à l'organisation du Jeu ainsi qu'au prestataire assurant l'envoi des lots. Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés par la Société Organisatrice dans le cadre d'un traitement informatique aux seules fins d'une bonne gestion du déroulement du Jeu notamment des inscriptions et des participations et pour l'attribution et la livraison des lots.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. Les participants autorisent la Société Organisatrice du Jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence s'ils gagnent.

Tout participant refusant la collecte, l'enregistrement et l'utilisation des dites informations à caractère nominatif le concernant dans les conditions prévues au présent règlement doit s'abstenir de participer. En tout état de cause, dans ces conditions, sa participation ne pourra pas être prise en compte ni traitée par la Société Organisatrice.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés tel que modifié, il est rappelé que les participants disposent à tout moment des droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite de leur part adressée à la Société

Organisatrice. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : ATLAS FOR MEN, Jeu-concours « Que vous inspire la marque Atlas For Men ? », 87 – 89 Rue La Boétie, 75008 PARIS.

### **Article 10. Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la diffusion, la reproduction ou l'exploitation de tout ou partie des éléments visuels ou sonores du Jeu et/ou de la page Facebook : <https://www.facebook.com/Atlasformen> notamment les signes distinctifs appartenant à la Société Organisatrice (et sans que cela soit exhaustif les photos, textes, présentations, logo, enseigne, dénomination sociale, marques et dessins et modèles..) sont strictement interdites et passibles de poursuite, la participation au Jeu ne conférant aucun droit aux participants à ce titre.

### **Article 11: Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées par écrit à l'adresse suivante : ATLAS FOR MEN, Jeu-concours « Que vous inspire la marque Atlas For Men? » - 87 - 89 rue la Boétie, 75008 PARIS, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement (cachet de la poste faisant foi). Après cette date, aucune contestation ou réclamation d'un participant ne sera prise en compte par la Société Organisatrice. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif de sa contestation.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.